

**DIAGNOSTIC RELATIF A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
ENTRE
LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE
ET
LA VILLE D'ABLON-SUR-SEINE**



La convention territoriale globale représente un engagement stratégique pluriannuel entre les collectivités territoriales et la caisse d'allocations familiales. Réunissant une connaissance partagée et une programmation concertée, cette convention, au-delà d'un cadre contractuel rénové, réaffirme l'engagement de la caisse d'allocations familiales au côté de la collectivité territoriale. Au service des allocataires et notamment des familles du territoire, ce cadrage prend en compte l'ensemble des problématiques et ressources du territoire.

Pour engager ce processus, la démarche de diagnostic partagé représente une étape incontournable et majeure. Celui-ci s'appuie d'une part sur les études réalisées à différentes échelles par la caisse d'allocations familiales et la collectivité territoriale et aussi sur l'expertise de la Caf quant aux données relatives aux allocataires et à sa connaissance de la politique familiale et sociale déclinée sur le territoire. Cette approche partagée et globale des problématiques doit permettre d'impulser un projet global de territoire.

FICHE DIAGNOSTIC 1 : DONNEES DE CADRAGE

I – ELEMENTS DE CONTEXTE

① Démographie - Insee	Ablon-sur-Seine	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Population en 2017	5 785	704 464	1 387 926
Evolution de la population entre 2013 et 2017	7,4 %	3,7 %	2,5 %
Structure d'âge			
Moins de 18 ans	26,4 %	23,7 %	23,2 %
De 18 à 24 ans	7,7 %	9,6 %	9,1 %
De 25 à 39 ans	22,4 %	22,0 %	21,4 %
De 40 à 64 ans	29,9 %	30,9 %	31,6 %
65 ans et plus	13,6 %	13,7 %	14,7 %
Structure familiale (en %)			
Part de familles monoparentales	15,0 %	17,1 %	16,5 %
Part de couples avec enfant(s) à charge	48,1 %	43,2 %	43,2 %
Part de couples sans enfant	34,7 %	35,3 %	36,3 %
Part de personnes seules	2,2 %	4,4 %	4,0 %
② Socio-économique	Ablon-sur-Seine	T12 ¹ Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Données Insee			
Revenu fiscal de référence moyen par foyer	29 149 €	25 508 €	30 476 €
Données Caf			
Revenu moyen des allocataires	2 113 €	1 694 €	2 128 €
Revenu médian des allocataires	1 608 €	1 155 €	1 252 €
Différence du revenu médian par rapport au revenu moyen	-23,9 %	-31,8 %	-41,2 %
Part d'allocataires à bas revenus	30,9 %	34,8 %	33,1 %
Part d'allocataires au Rsa	12,9 %	15,9 %	15,5 %
Part d'allocataire bénéficiaire de la prime d'activité	28,6 %	28,4 %	27,0 %
Taux d'activité féminine parmi les couples allocataires avec ou sans enfants	67,9 %	66,1 %	70,1 %
Taux d'activité des mères monoparentales allocataires	80,9 %	78,0 %	79,1 %
③ Public allocataire de la caf	Ablon-sur-Seine	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre d'allocataires en 2019	1 035	157 269	287 580
Evolution du nombre d'allocataires entre 2015 et 2019	16,4 %	22,2 %	19,8 %
Nombre de personnes couvertes par au moins une prestation de la caf	2 972	392 890	728 356
Taux de couverture allocataires	51,4 %	55,8 %	52,5 %
Part des allocataires avec enfant à charge	67,4 %	52,8 %	54,2 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019 ; Insee, BCE2015 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2017 ; DGFIP 2017, sur les revenus 2016.

¹ Territoire 12 de la métropole du Grand Paris

II – PORTRAIT DU TERRITOIRE

Ablon-sur-Seine, commune de 5 785 habitants du sud du Val-de-Marne, a été intégrée à l'établissement public territorial (Ept)² - Grand-Orly Seine Bièvre (ou territoire 12) de la métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016. Située sur la rive gauche de la Seine, la commune est séparée par le fleuve du département de l'Essonne dont elle est riveraine à l'Ouest de Athis-Mons. Sa population couvre moins de 0,5 % de celle du Val-de-Marne et moins de 1 % de celle de l'Ept 12. Cette population communale a augmenté de + 7,4 % entre les recensements de 2013 et 2017, soit une évolution trois fois plus importante que celle du département (+ 2,5 %) et plus de deux fois celle de l'Ept (+ 3,7 %).

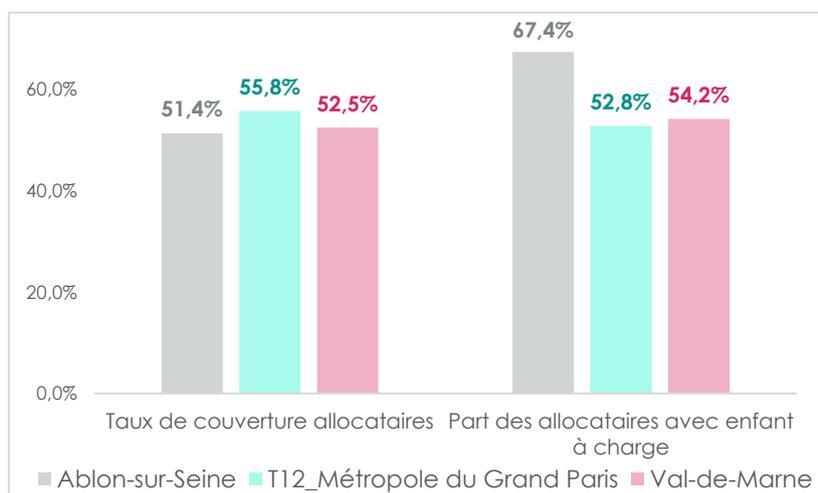
Par ailleurs, concernant la structure par âge de sa population, Ablon-sur-Seine se distingue par une surreprésentation de + 3,1 points des jeunes de moins de 18 ans, comparativement à l'ensemble du Val-de-Marne.

Parmi cette population recensée, les couples avec enfant(s) sont surreprésentés de près de + 5 points sur la commune par rapport au département. À l'inverse, les personnes seules, les couples sans enfant et les mono-parents sont sous-représentés (respectivement - 1,9 point, - 1,6 point et - 1,4 point).

Que ce soit pour la structure par âge ou la structure familiale, l'Ept 12 est sensiblement proche du département. Seule la commune d'Ablon-sur-Seine se distingue par les configurations évoquées ci-dessus.

Concernant le taux de couverture allocataires en 2019, celui-ci est inférieur sur la commune (51,4 %) comparativement au niveau départemental (52,5 %) mais surtout au territoire 12 (55,8 %) - (cf. figure 1). A contrario, les familles allocataires sont surreprésentées de + 13,2 points sur la commune (67,4 %) par rapport au département, et + 14,7 points par rapport à l'Ept.

Figure 1. Taux de couverture et allocataires avec enfant à charge à Ablon-sur-Seine, sur T12 et dans l'ensemble du département



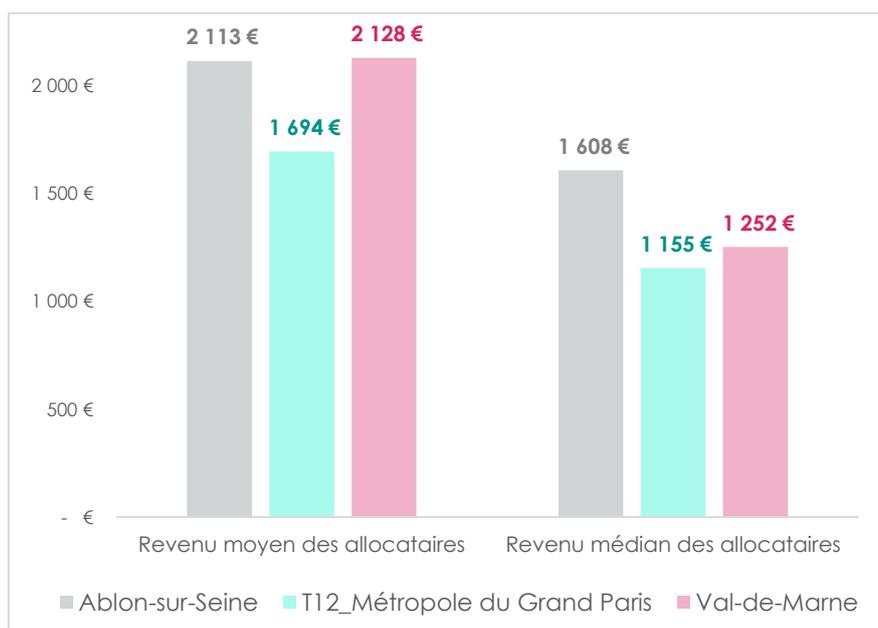
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, recensement de la population 01/01/2017.

² La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 prévoit la création de nouvelles structures administratives regroupant les communes membres de la métropole, constituées d'ensembles de plus de 300 000 habitants, et dotées de nombreuses compétences, les établissements publics territoriaux (Ept).

Les communes de l'Ept 12 : Ablon-sur-Seine, Arcueil, Athis-Mons, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Hay-les-Roses, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, Le Kremlin-Bicêtre, Morangis, Orly, Paray-Vieille-Poste, Rungis, Savigny-sur-Orge, Thiais, Valenton, Villejuif, Villeneuve-Saint-Georges, Villeneuve-le-Roi, Viry-Châtillon, Vitry-sur-Seine.

Le revenu fiscal de référence moyen par foyer (données Insee 2017) s'élève à 29 149 € au niveau communal, soit - 1 327 € rapporté l'échelon départemental. L'écart est cependant de + 3 641 € entre la commune et l'Ept 12. Ces constats sont corroborés par les données relatives aux montants des revenus moyens des allocataires de ces territoires (2 113 € à Ablon-sur-Seine, soit légèrement moins que pour l'ensemble du Val-de-Marne mais plus de 400 € de plus que sur le territoire 12). A *contrario*, les revenus médians³ des allocataires apportent un éclairage différent puisque ceux de la commune sont supérieurs de plus de 350 € à ceux du département (contrairement aux autres revenus). La différence entre le revenu médian et moyen est près de 2 fois moins importante au niveau d'Ablon-sur-Seine que du Val-de-Marne traduisant ainsi une plus grande homogénéité des revenus des allocataires - (cf. figure 2).

Figure 2. Revenus moyen et médian des allocataires sur les trois échelles territoriales



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

Par ailleurs, le taux d'allocataires de la commune, bénéficiaires du revenu de solidarité active (Rsa), est plus faible, soit 12,9 % contre 15,5 % au niveau départemental (cf. figure 3) ; les allocataires à bas revenus⁴ sont également sous-représentés de - 2,2 points. Ces dernières données n'identifient donc pas de fragilité économique spécifique des allocataires d'Ablon-sur-Seine comparativement à ceux de l'ensemble du Val-de-Marne.

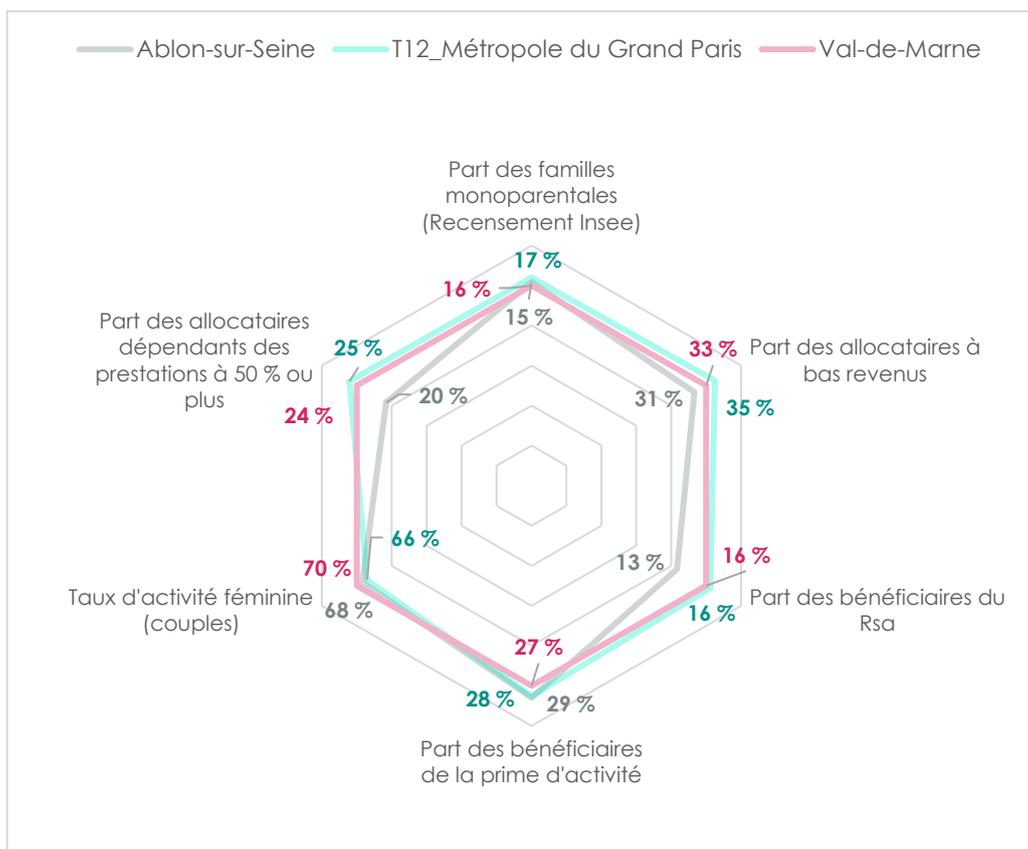
Cependant, la situation de la population féminine serait à étudier plus attentivement. En effet, si le taux d'activité⁵ féminine parmi les femmes allocataires en couple avec ou sans enfant à charge est inférieur de - 2,2 points par rapport au département, le taux d'activité pour les femmes allocataires en situation de monoparentalité est supérieur de + 1,8 point.

³ Le revenu médian : valeur d'un revenu situé à mi-hauteur sur l'échelle des revenus, 50% des personnes gagnent plus et 50 % des personnes gagnent moins.

⁴ Le taux de pauvreté selon les données des Caf s'évalue sur les allocataires à bas revenus : le seuil de bas revenus est calculé par l'Insee, à hauteur de 60 % du revenu disponible médian par unité de consommation avant impôts de la population enquêtée lors de l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS). Ce seuil est de 1 096 € par unité de consommation au 31 décembre 2019.

⁵ Le taux d'activité inclut les actifs ayant un emploi et ceux en recherche d'emploi.

Figure 3. Les principaux critères d'une vulnérabilité économique d'un territoire en comparaison de son département



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, BCE2019, recensement de la population au 01/01/2017.

Les données étudiées montrent que le territoire d'Ablon-sur-Seine se démarque favorablement du département concernant les critères de fragilité socio-économique.

FICHE DIAGNOSTIC 2 : « PETITE ENFANCE »

OBJECTIF CAF :

« Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficacité », ce premier objectif participe de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, acteur majeur du développement de la politique « petite enfance ».

Il s'agit ainsi de pérenniser l'offre d'accueil collectif existante et de créer de nouvelles places, notamment dans les zones prioritaires, d'améliorer l'accessibilité des modes d'accueil de tous les enfants, et de soutenir l'accueil individuel.

Cet objectif est aussi inscrit dans le schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et coordonné par la caisse d'allocations familiales.

Il est d'ores et déjà inscrit dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé entre les collectivités territoriales et la Caf.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Ablon-sur-Seine	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre de naissances domiciliées en 2019	86	11 163	20 399
Evolution du nombre de naissances domiciliées entre 2015 et 2019	-11,3 %	-2,0 %	-3,1 %
Nombre de 0-2 ans révolus en 2017	267	30 220	56 538
Evolution du nombre de 0-2 ans révolus entre 2013 et 2017	11,7 %	1,6 %	-0,9 %
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus par place en équipement d'accueil collectif	5,9	4,9	3,6
② Socio-économique - Caf	Ablon-sur-Seine	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Part des femmes actives allocataires avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	61,6 %	61,3 %	65,8 %
Part des familles allocataires biparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus dont les deux parents travaillent	40,9 %	36,1 %	41,8 %
③ Public allocataire de la Caf	Ablon-sur-Seine	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Part des familles allocataires ayant au moins un enfant de 0 à 2 ans révolus	31,5 %	31,7 %	30,4 %
Part des familles monoparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	15,9 %	19,5 %	18,0 %
Part des familles nombreuses avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	23,6 %	28,2 %	26,5 %
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus en 2019	249	29 245	52 567
Evolution du nombre d'enfants de 0-2 ans révolus entre 2015 et 2019	-2,0 %	0,5 %	-1,4 %
Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s actif(ve)s au moins un mois dans l'année (Paje emploi 2019)	14	2 141	3 880
Evolution du nombre d'assistantes maternelles entre 2015 et 2019	-12,5 %	-12,1 %	-14,5 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019 ; BCE2015 et BCE2019, état civil décembre 2015 et décembre 2019 et recensement Insee de la population au 01/01/2013 et au 01/01/2017.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

Le nombre de naissances domiciliées⁶ diminue sur tous les échelons territoriaux et de manière plus significative sur la commune (- 11,3 % contre - 3,1 % pour l'ensemble du Val-de-Marne) ; il décroît plus faiblement sur le territoire 12 de la Métropole du Grand Paris (- 2,0 %).

Par ailleurs, en référence aux données de cadrage, la part des femmes actives allocataires, avec au moins un enfant en bas âge, est sous-représentée de - 4,1 points par rapport à l'ensemble du département du Val-de-Marne, mais reste quasi-identique à l'Ept. Concernant les couples avec un enfant de moins de 3 ans dont les deux parents travaillent, l'écart est minime avec le niveau départemental (- 0,9 points) ; cependant la surreprésentation de ce profil de familles au niveau communal est significative par rapport au T12, avec près de + 5 points.

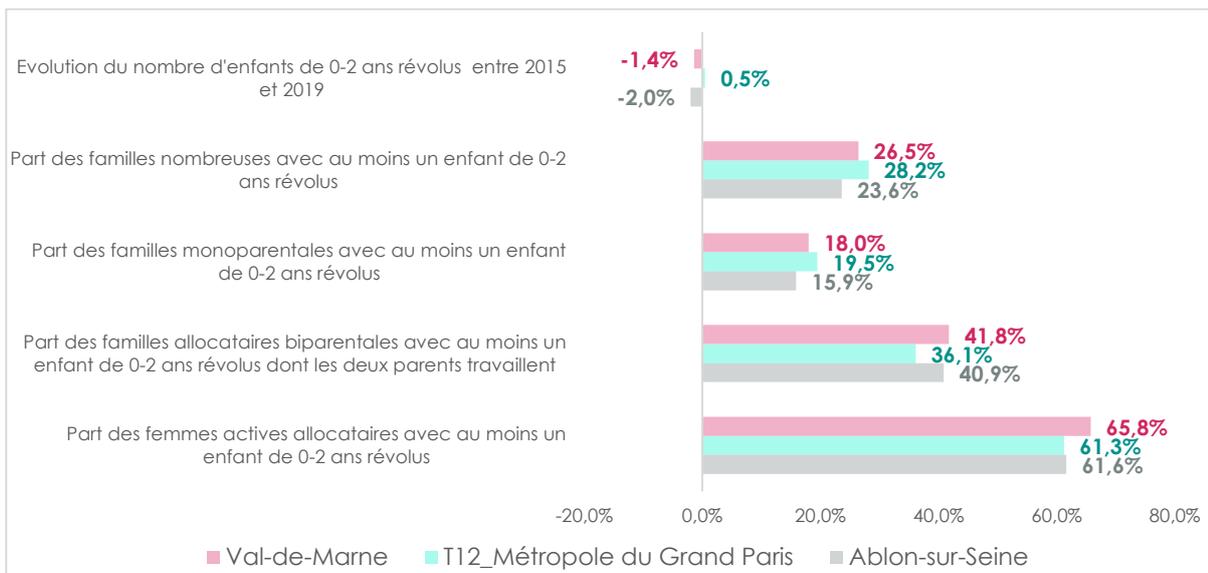
En 2018, le taux de couverture, au titre de l'accueil du jeune enfant, s'élève à 34,8 % à Ablon-sur-Seine contre 50,3 % au niveau du Val-de-Marne. L'identification du nombre de places d'accueil collectif des enfants de moins de 3 ans (annexe 1), montre qu'il existe une place d'accueil pour 3,6 enfants de moins de 3 ans sur le département et une pour 5,9 enfants à Ablon-sur-Seine, soit une couverture moindre au titre de l'accueil collectif du jeune enfant au niveau communal.

Sachant que le revenu médian par foyer est supérieur et le taux d'activité des parents d'enfants de moins de 3 ans est inférieur, comparés à ceux du niveau départemental, il conviendrait d'approfondir la question concernant les attentes réelles des familles dont les enfants ont moins de 3 ans, en termes d'accueil de leur jeune enfant.

De plus, au titre de l'accueil individuel du jeune enfant, on observe une baisse du nombre de places chez les assistantes maternelles entre 2015 et 2019, sur les 3 échelons territoriaux (- 14,5 % pour le Val-de-Marne, - 12,1 % pour l'Ept 12 et - 12,5 % à Ablon-sur-Seine).

Enfin, la sous-représentation des familles allocataires monoparentales et/ou nombreuses parmi celles avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus (respectivement 15,9 % et 23,6 % contre 18,0 % et 26,5 % au niveau départemental et 19,5 % et 28,2 % sur le territoire 12) renforce l'idée d'une moindre fragilité socio-économique de ces familles (cf. figure 4).

Figure 4. Les principales données relatives à la petite enfance de Ablon-sur-Seine et son Ept rapportées à celles du département



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019

⁶ Naissance domiciliée : le lieu de naissance retenu est celui du domicile de la mère.

FICHE DIAGNOSTIC 3 : « ENFANCE – JEUNESSE »

OBJECTIFS CAF :

« Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans et soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, en tant qu'acteur de l'aide aux temps libres des enfants et des jeunes, et de l'accompagnement du public jeune.

Il s'agit de poursuivre une politique d'accessibilité et de simplification en matière d'accueil de loisirs sans hébergement (Alsh), et de soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants, notamment pour les familles les plus vulnérables dans le respect de la mixité sociale et d'affirmer ainsi l'action de la Branche famille, et par ailleurs d'encourager les initiatives des adolescents et de poursuivre le développement d'actions favorisant l'autonomie des jeunes.

Ces objectifs participent aussi au déploiement du schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et coordonné par la caisse d'allocations familiales. Ils sont d'ores et déjà inscrits dans le cadre des contrats enfance jeunesse.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Ablon-sur-Seine	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans révolus	267	29 846	56 513
Evolution des 3-5 ans sur 2013-2017	3,9 %	4,3 %	2,8 %
Nombre d'enfants de 6 à 17 ans révolus	993	107 141	209 368
Evolution des 6-17 ans sur 2013-2017	20,8 %	6,0 %	3,4 %
Nombre d'enfants de 18 à 24 ans révolus	447	67 305	125 721
Evolution des 18-24 ans sur 2013-2017	8,0 %	0,7 %	0,5 %
② Public allocataire de la Caf	Ablon-sur-Seine	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus	1 076	128 309	240 452
Nombre des 3-5 ans révolus	240	27 974	51 045
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	16,7 %	22,3 %	20,5 %
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	28,8 %	34,9 %	30,1 %
Nombre des 6-11 ans révolus	466	54 791	102 195
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	23,6 %	26,8 %	25,1 %
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	28,8 %	31,5 %	27,2 %
Nombre des 12-15 ans révolus	260	31 776	61 002
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	33,8 %	31,8 %	30,3 %
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	25,8 %	33,9 %	29,3 %
Nombre des 16-17 ans révolus	110	13 768	26 210
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	40,0 %	35,6 %	35,3 %
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	26,4 %	38,0 %	33,7 %
Nombre d'enfants de 3 à 17 ans bénéficiaires d'Aeesh	28	4 163	8 088

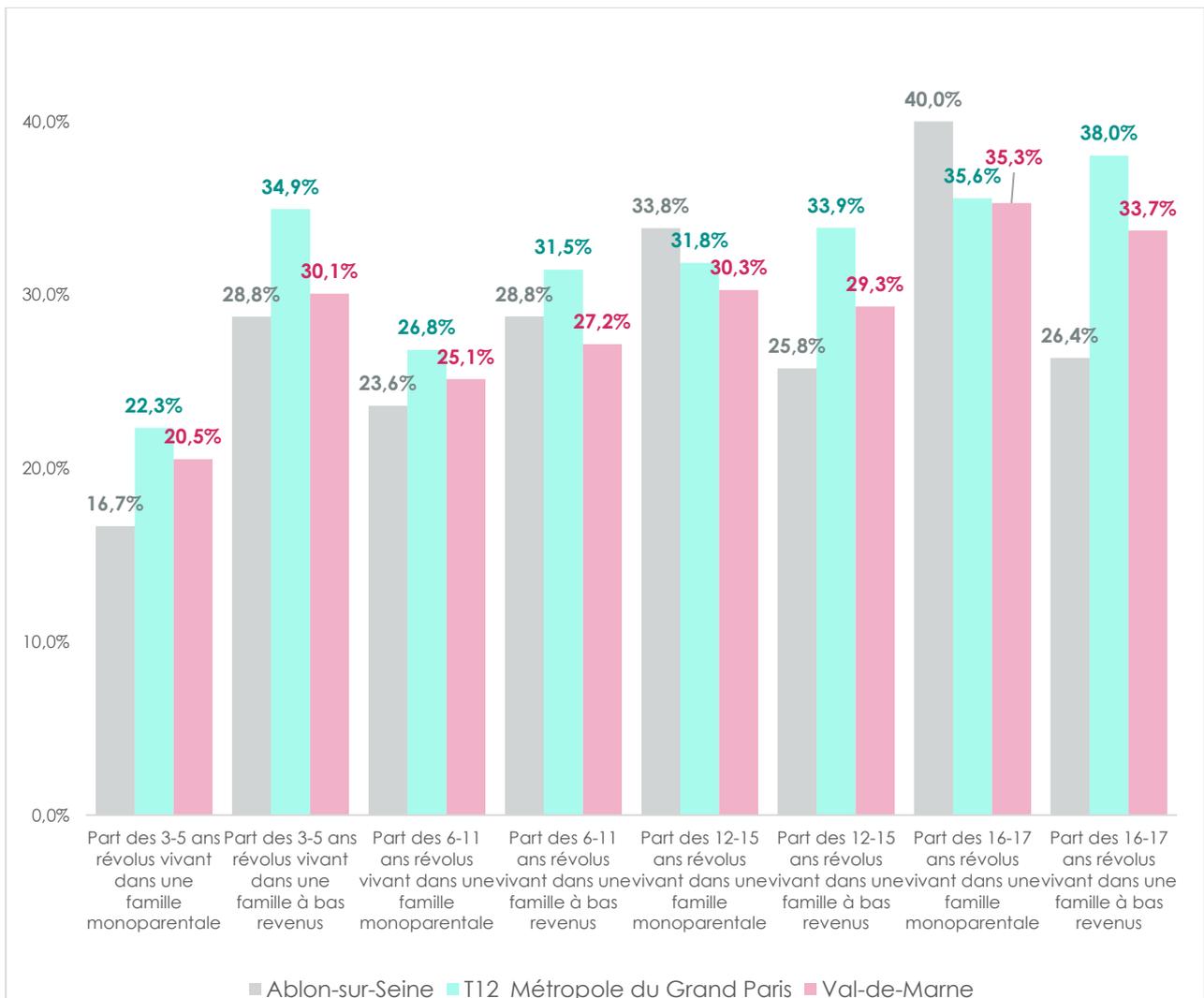
Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, BCE2015 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2017.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

Selon les données Insee, sur la période 2013/2017, la part des enfants de 3 à 5 ans révolus augmente sur les trois échelles territoriales (+ 3,9 % à Ablon-sur-Seine, + 4,3 % sur le territoire 12 de la métropole du Grand Paris et + 2,8 % au niveau du Val-de-Marne). En parallèle, celle des enfants de 6 à 17 ans révolus augmente plus significativement, principalement sur la commune (+ 20,8 %). De même, si la part des jeunes de 18-24 ans stagne entre 2012 et 2016 aux niveaux de l'Ept et du département, cette part augmente de + 8,0 % au niveau communal.

Les données allocataires de 2019 mettent en exergue les enfants vivant dans une famille monoparentale ou à bas revenus - (cf. figure 5). En effet, avec la répartition des enfants par tranche d'âge on observe une sous-représentation (entre la commune et le département) des familles monoparentales pour les classes d'âge entre 3 et 11 ans et une surreprésentation pour les 12-17 ans. Concernant les familles à bas revenus, ces profils restent aussi sous-représentés sur la commune comparativement aux deux autres échelons.

Figure 5. Les enfants vivant dans une famille monoparentale ou à bas revenus en fonction de leur âge



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

Ces constats confortent, une fois de plus, les conclusions des données de cadrage relatives aux familles monoparentales et aux familles allocataires à bas revenus, mettant en exergue leur moindre fragilité socio-économique.

FICHE DIAGNOSTIC 4 : « PARENTALITE »

OBJECTIFS CAF :

« Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, afin de prévenir les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales.

Il s'agit notamment de favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale.

Cet objectif est aussi inclus dans le schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et animé par la caisse d'allocations familiales.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements et services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Ablon-sur-Seine	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre de familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans	867	93 187	184 735
Evolution du nombre de familles avec un enfant mineur entre 2013 et 2017	7,2 %	2,5 %	1,7 %
② Public allocataire de la Caf	Ablon-sur-Seine	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre de familles allocataires en 2019	698	82 992	155 896
Evolution du nombre de familles allocataires entre 2015 et 2019	5,1 %	5,9 %	3,7 %
Part des familles allocataires à bas revenus	34,5 %	39,6 %	34,2 %
Nombre de familles allocataires monoparentales	198	27 098	48 741
Part des familles allocataires monoparentales	28,4 %	32,7 %	31,3 %
Part des familles allocataires monoparentales à bas revenus	45,5 %	50,6 %	48,3 %
Nombre de familles nombreuses allocataires	163	22 507	39 655
Part des familles nombreuses allocataires	23,4 %	27,1 %	25,4 %
Part des familles nombreuses allocataires à bas revenus	36,8 %	39,2 %	35,1 %
Nombre de séparations avec enfants à charge parmi les familles allocataires	10	1 514	2 714
Taux de séparation parmi les familles allocataires	1,6 %	2,0 %	1,9 %
Nombre de bénéficiaires de l'Asfr	7	791	1 334
Part des familles monoparentales bénéficiant de l'Asfr	3,5 %	2,9 %	2,7 %
Nombre de décès en 2019	-	196	343
Enfants	-	66	117
Parents	-	130	226
Ratio de décès parmi les familles allocataires	-	0,3 %	0,2 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015, décembre 2018 et décembre 2019 ; Insee, BCE2015 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2017.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

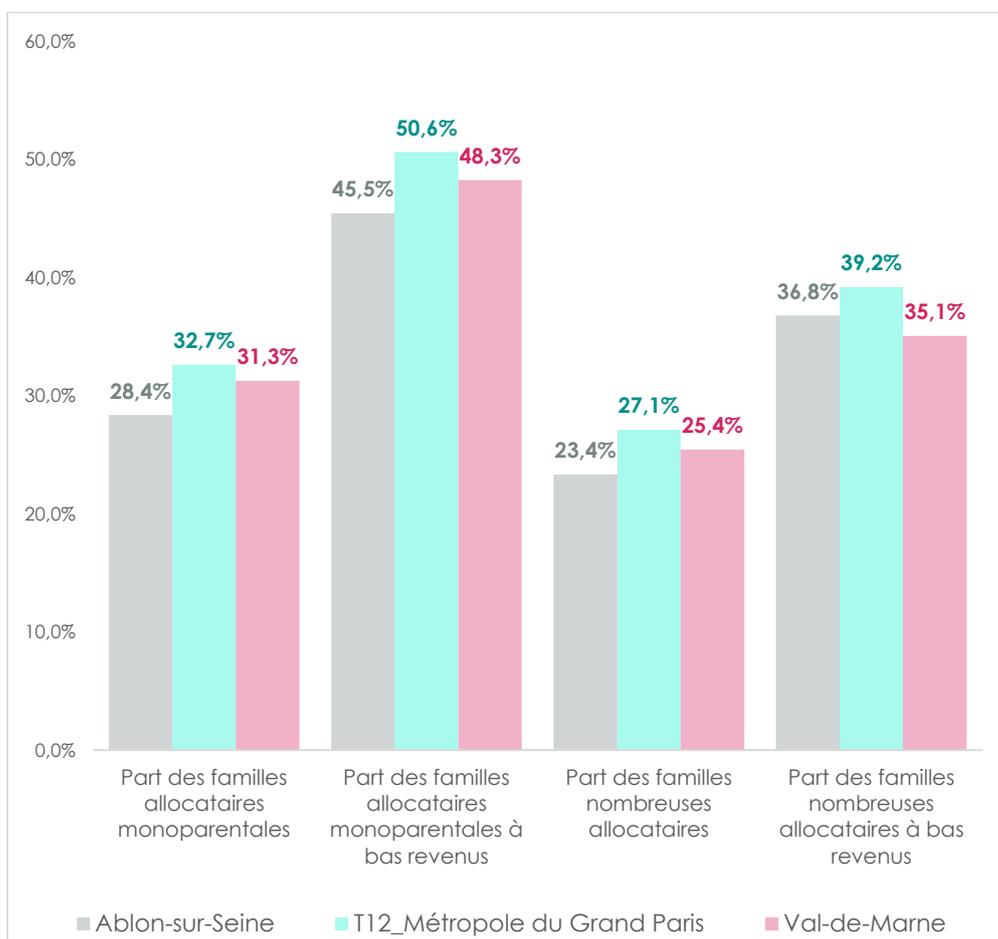
En référence aux données de cadrage en 2019, le taux de couverture allocataires est inférieur sur le territoire d'Ablon-sur-Seine (51,4 %), comparativement aux deux autres échelons territoriaux (52,5 % pour le Val-de-Marne et 55,8 % sur l'Ept 12). Cependant, s'agissant de la part d'allocataires avec enfant(s) à charge, cette tendance s'inverse. Par ailleurs, le nombre global de familles

(données Insee) sur la commune présente une augmentation (+ 7,2 %) nettement supérieure à son Ept (+ 2,5 %) et à l'ensemble du Val-de-Marne (+ 1,7 %).

De même, comme constaté précédemment, si les familles allocataires monoparentales sont sous-représentées sur le territoire communal par rapport aux autres niveaux territoriaux, ces familles sont surreprésentées parmi l'ensemble des familles allocataires (28,4 %) alors que ce profil de familles ne représente que 23,8 % de l'ensemble des familles de ce territoire, en référence aux données de cadrage Insee.

De même, les familles allocataires monoparentales à bas revenus sont sous-représentées à l'échelle communale par rapport au niveau départemental (cf. figure 6). Les familles nombreuses à bas revenus sont quant à elles légèrement supérieures (36,8 % à Ablon-sur-Seine contre 35,1 % pour l'ensemble du Val-de-Marne). Cette dernière donnée ne peut suffire à elle seule pour qualifier les familles de cette commune de « fragiles » économiquement et mettre en lumière une problématique parentale.

Figure 6. Part des familles monoparentales et nombreuses avec la notion de bas revenus



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

Ces données confortent les conclusions précédentes quant à la faible fragilité socio-économique des profils des familles à Ablon-sur-Seine. En revanche, le territoire 12 présente une surreprésentation des familles monoparentales et nombreuses à bas revenus comparativement au territoire communal.

FICHE DIAGNOSTIC 5 : « LOGEMENT »

OBJECTIFS CAF :

« Soutenir les politiques du logement et participer à leur réforme », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, en tant qu'acteur central des politiques du logement.

Il s'agit ainsi de mettre en œuvre les réformes des aides au logement, notamment au titre de l'accompagnement des allocataires et aussi de poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Ablon- sur-Seine	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Nombre total de logements	2 580	316 415	633 207
Part de logements vacants	7,5 %	5,8 %	5,6 %
Nombre de résidences principales	2 357	293 313	586 755
Part des résidences principales avec un statut propriétaire	62,4 %	41,2 %	45,0 %
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc privé	21,5 %	20,3 %	21,3 %
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc social	11,9 %	30,9 %	26,9 %
② Socio-économique - Caf	Ablon- sur-Seine	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Part des allocataires ayant un taux d'effort supérieur à 30 %	34,7 %	18,8 %	20,2 %
Nombre d'impayés de loyers parmi les bénéficiaires d'aides au logement	20	4 926	8 034
Part d'impayés parmi les bénéficiaires d'une aide au logement	5,4 %	6,2 %	6,1 %
③ Public allocataire de la Caf	Ablon- sur-Seine	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	372	78 875	132 640
Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement ⁷	35,9 %	50,2 %	46,1 %
dont bénéficiant d'Apl	31,2 %	56,5 %	56,0 %
dont bénéficiant d'Alf	39,8 %	16,0 %	15,9 %
dont bénéficiant d'Als	29,0 %	27,5 %	28,1 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, 2017 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2017.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

L'observation du parc locatif d'Ablon-sur-Seine montre que la part des résidences principales dans le parc social est significativement moins importante de – 15 points rapporté au niveau départemental, soit 11,9 % contre 26,9 % - (cf. figure 7). A contrario, le statut de propriétaire est

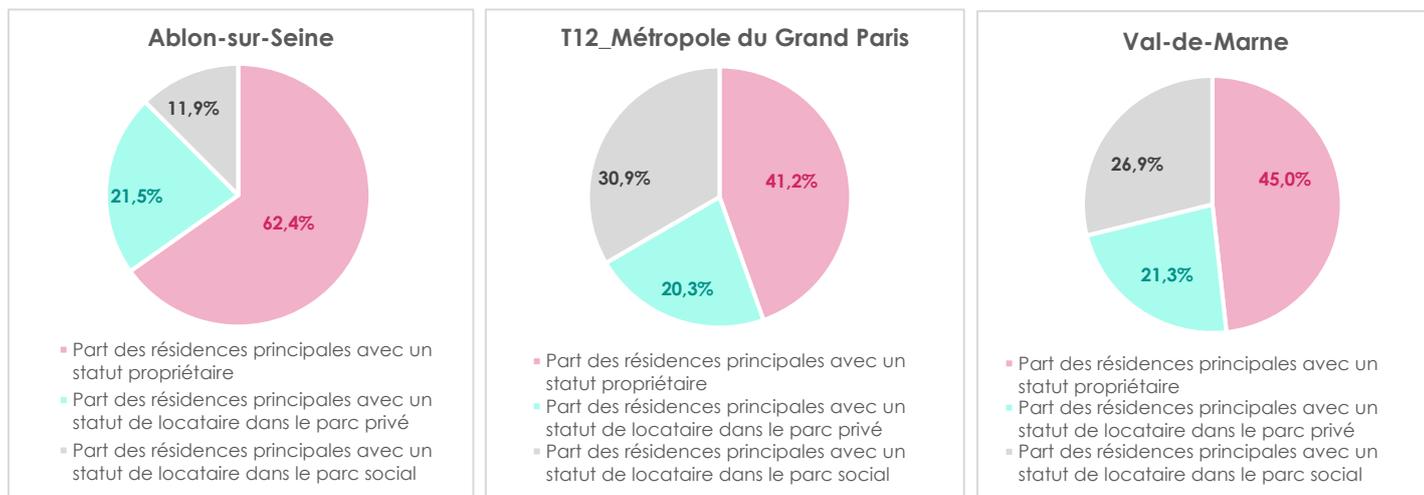
⁷ Apl : aide personnalisée au logement

Alf : allocation de logement familiale

Als : allocation de logement sociale

surreprésenté (62,4 % contre 45,0 % au niveau du Val-de-Marne). La part de logements vacants est quant à elle supérieure de près de 2 points sur la commune.

Figure 7. Occupation des résidences principales à Ablon-sur-Seine, sur le T12 et dans le Val-de-Marne

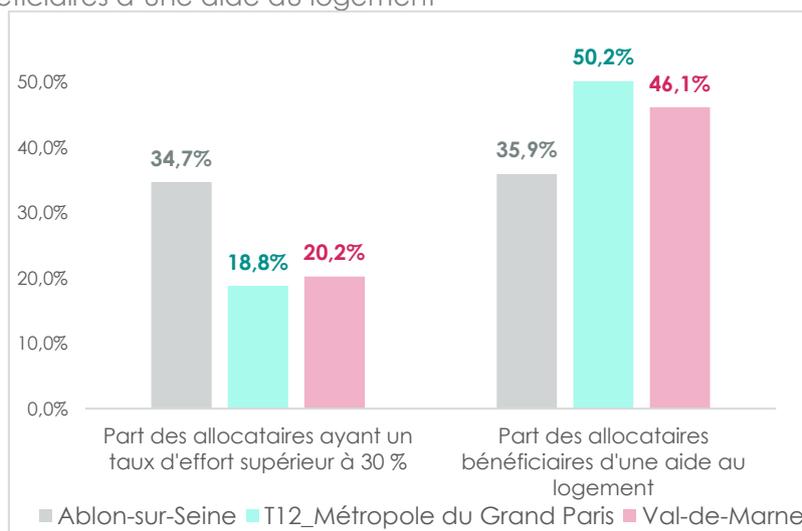


Source : BCE2019, recensement de la population 01/01/2017

Avec un écart de - 10,2 points, le nombre des bénéficiaires d'une aide au logement est sous-représenté sur la commune (35,9 %) par rapport au département (46,1 %) - (cf. figure 8). Sur le territoire 12, 50,2 % des allocataires bénéficient d'une aide au logement.

La part des allocataires ayant un taux d'effort⁸ supérieur à 30 %, est supérieure de + 14,5 points sur le territoire communal (34,7 %) comparativement au territoire du Val-de-Marne (20,2 %). En effet, la qualité du statut (propriétaire ou locataire notamment dans le parc privé...) influe sur ce paramètre. Cependant, Ablon-sur-Seine présentant des effectifs assez faibles, les proportions en résultant peuvent paraître plus significatives.

Figure 8. Les bénéficiaires d'une aide au logement



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

⁸ Le taux d'effort est le rapport entre la dépense en logement et le revenu des allocataires.

FICHE DIAGNOSTIC 6 : « INSERTION/ ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET ACCES AUX DROITS »

OBJECTIFS CAF :

« Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale dans les territoires prioritaires et développer l'accès aux droits », ces objectifs participent des axes 1 et 2 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille.

Il s'agit notamment de créer les conditions favorables à l'insertion, de cibler les interventions de travail social sur les familles vulnérables, de concourir à la cohésion des territoires les plus fragiles en y soutenant les dispositifs d'animation de la vie sociale et de développer les partenariats permettant de simplifier l'accès aux droits.

A ce titre, la Caf s'est engagée dans la définition d'un schéma directeur de l'animation de la vie sociale, d'un plan d'accueil des allocataires et a contribué au plan départemental de l'insertion.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Socio-économique - Insee	Ablon-sur-Seine	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Taux d'activité des 15-24 ans	40,9%	38,2%	36,2%
Dont actifs ayant un emploi	77,2%	74,6%	74,7%
Taux de chômage des 15-24 ans	22,4%	25,4%	25,3%
Taux d'activité des 25-64 ans	87,5%	83,8%	85,5%
Dont actifs ayant un emploi	89,5%	87,2%	88,5%
Taux de chômage des 25-64 ans	10,5%	12,8%	11,5%
Part des cadres	13,2%	14,6%	18,9%
Part des professions intermédiaires	22,2%	19,0%	19,8%
Part des employés	26,5%	23,2%	21,6%
Part des ouvriers	14,6%	13,0%	10,6%
Part des artisans et commerçants	3,4%	3,3%	3,7%
Part des retraités	3,9%	4,1%	4,0%
Autres personnes sans activité professionnelle	17,0%	21,2%	20,0%
② Public allocataire de la Caf	Ablon-sur-Seine	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Bénéficiaires du Rsa	134	25 027	44 716
Nombre de personnes couvertes par le Rsa	289	49 192	84 782
Bénéficiaires du Rsa majoré	14	2 598	4 239
Part des familles bénéficiaires du Rsa	11,5%	15,5%	13,8%
Bénéficiaires de la prime d'activité	296	44 657	77 653
Nombre de personnes couvertes par la prime d'activité	607	96 729	163 033
Bénéficiaires de la prime d'activité majorée	17	2 723	4 542
Part des familles bénéficiaires de la prime d'activité	19,9%	24,8%	22,0%
Part des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus	19,6%	24,6%	23,6%
Part des allocataires avec enfant(s) à charge dépendants des prestations à 50 % ou plus	48,4%	57,2%	50,7%
Jeunes de 16-17 ans révolus sans activité	-	905	1 545
Part d'inactifs chez les jeunes de 16-17 ans révolus	-	6,6%	5,9%
Zone d'influence : nombre d'allocataires pour un centre social	-	7 149	7 374

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, 2017.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

Que ce soit la population communale des jeunes de 15 à 24 ans révolus, ou celle des 25 à 64 ans, ces deux catégories présentent un taux de chômage inférieur à celui du département (respectivement 22,4 % et 10,5 % contre 25,3 % et 11,5 %). Si les parts d'employés, ouvriers et professions intermédiaires⁹ sont surreprésentées (respectivement + 4,9 points, + 4 points et + 2,4 points), ce n'est pas le cas de celle des cadres (- 5,8 points) et des personnes sans activité professionnelle (- 3 points).

Ces données, représentatives d'une non-vulnérabilité socio-économique de la population d'Ablon-sur-Seine, sont corroborées par les parts de familles bénéficiaires du revenu de solidarité active et de la prime d'activité, respectivement inférieures de - 2,3 points et de - 2,1 points par rapport au niveau départemental.

Il en est de même pour la part de familles dépendantes des prestations à 50 % ou plus, inférieure de - 2,3 points sur la commune par rapport à l'ensemble du Val-de-Marne et - 8,8 points par rapport au territoire 12.

La couverture du territoire communal, en termes d'équipement d'animation de la vie sociale, lieu de vie sociale de proximité facilitant l'accès aux droits, le soutien à la parentalité ou encore la vie citoyenne et l'insertion, est moindre qu'au niveau de l'Ept et de l'ensemble du département (annexe 1). En effet, la commune ne dispose d'aucun centre social ni d'espace de vie sociale.

De plus, Ablon-sur-Seine ne compte aucun quartier prioritaire de la politique de la ville¹⁰ sur les 42 définis sur le département du Val-de-Marne.

En conclusion, l'étude de ces données quantitatives ne positionne pas la commune dans une situation de fragilité économique et professionnelle de ces allocataires. Le taux de chômage ainsi que l'identification d'une part moindre de bénéficiaires du revenu de solidarité active ainsi que de la prime d'activité, croisée avec un taux également moindre de familles monoparentales, accentue ce constat.

⁹ Selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles sont distingués : les cadres, les professions intermédiaires, les employés, les ouvriers, les artisans et commerçants, les retraités et les personnes sans activité professionnelle, hors retraités.

¹⁰ Ces nouveaux quartiers sont inscrits dans la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

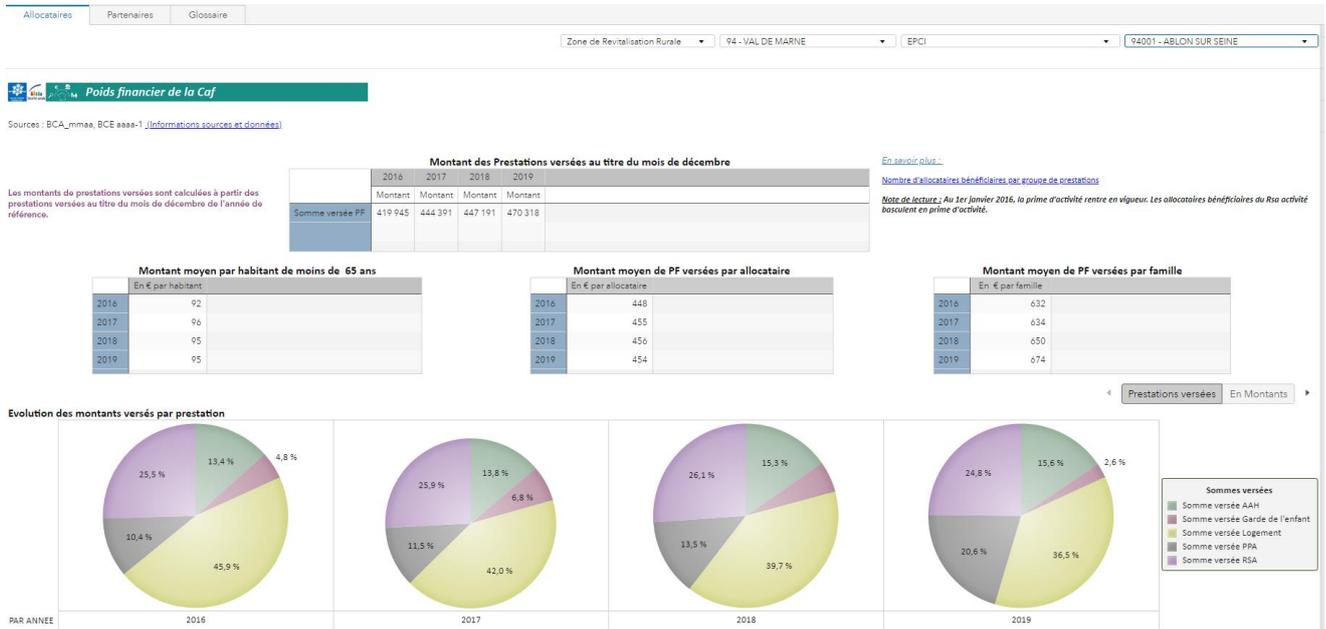
ANNEXE 1 – EQUIPEMENTS FINANCES PAR LA CAF

Petite enfance	Ablon-sur-Seine	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Crèches collectives familiales et parentales	1	75	202
Places en crèches collectives familiales et parentales	12	3 749	9 616
Assistantes maternelles en crèches familiales	4	96	289
Haltes garderies	-	9	20
Places en haltes garderies	-	136	353
Micro-crèches	-	1	5
Places en micro-crèches	-	10	50
Multi-accueils	2	63	167
Assistantes maternelles en multi-accueils	-	-	14
Places en multi-accueils	33	2 296	5 867
Jardin d'enfants	-	1	3
Places en Jardin d'enfants	-	60	155
Relais assistantes maternelles	-	12	35
Assistantes maternelles en relais assistantes maternelles	-	138	314
Enfance-Jeunesse	Ablon-sur-Seine	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Activités extrascolaires	1	18	50
Foyers jeunes travailleurs	-	3	4
Activités périscolaires	1	16	46
Accueils adolescents	-	12	32
Parentalité	Ablon-sur-Seine	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Centres sociaux d'animation collective	-	19	33
Contrats locaux d'accompagnement scolaire	-	29	58
Lieux d'accueil enfants parents	-	7	21
Médiations familiales	-	-	3
Insertion-Accès-Animation	Ablon-sur-Seine	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Animations locales	-	6	16
Centres sociaux	-	22	39

Sources : Caf- Omega / Sias Afc 2019

ANNEXE 2 – POIDS FINANCIER DE LA CAF

Au titre des allocataires (Hors aides sociales)



Au titre des partenaires, exclusivement les prestations de service ordinaires

